



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 11 août 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères, Marie Élizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Pierre-David Tremblay. L'absence de la conseillère, Francine Harvey était motivé. La directrice générale Mme Josée Cloutier agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 14 juillet 2015**
- 4. Correspondances**
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Dépôt des intérêts pécuniaire M. Tremblay
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Octroi contrat : Travaux de voirie P.A.A.E.R.L.
 - 6.2 Octroi contrat : Travaux d'entretien glissière de sécurité
 - 6.3 Séminaire Accès Cité finances
 - 6.4 Rallye Découverte Parc Ducharme
 - 6.5 Tournoi de Pétanque
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2015
 - 7.2 États financiers du mois de juillet 2015
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
2015-08-03

2015-08-04

2015-08-05

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

3. Adoption du procès verbal du 14 juillet 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Pierre-David Tremblay et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et résolu unanimement la mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

Aucune correspondance

5. Affaires découlant

5.1 Mme Cloutier informe que le conseiller M.Tremblay a déposé sa déclaration d'intérêt pécuniaire comme stipule l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums.

6. Affaires nouvelles

6.1 Octroi Contrat : Travaux voirie P.A.A.E.R.L

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été produit pour des travaux d'entretien et amélioration sur le Rang sud-est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Mini Machines Jean Lavoie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère, Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat : Travaux de voirie P.A.A.E.R.L. à l'entrepreneur Mini Machines Jean Lavoie étant le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 5000.00 \$ taxes non incluses.



2015-08-06

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

2015-08-07

6.2 Octroi Contrat : Entretien des glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été produit pour des travaux d'entretien pour les glissières de sécurité sur le Rang sud-est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas est Rénoflex;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat : Travaux d'entretien des glissières de sécurité à l'entrepreneur Rénoflex étant le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 3 500 \$ taxes non incluses.

Que les dépenses soient puisées à même dans le fond des sablières et carrières.

6.3 Séminaires Accès cités finances

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PG solutions offre des séminaires sur les modules d'exploitation du système PG Govern;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important que les employées municipales suivent des formations pour les rendre encore plus performants dans leurs rôles et tâches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère, Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la secrétaire-trésorière adjointe Mme Mélanie Gagné, soit inscrite au séminaire du 6 octobre à Québec au montant de 395 \$ par participant. Que la dépense soit puisée à même le budget 2015 dans le poste budgétaire de formation et perfectionnement.



2015-08-08

N° de résolution
ou annotation

Que les frais inhérents à ces formations soient remboursés par la Municipalité selon la politique de remboursement.

6.4 Rallye Découverte Parc Ducharme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut promouvoir le Parc Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE la préposée à l'animation au Parc Ducharme veut faire découvrir le Parc et le centre de valorisation des arts et agroalimentaire par un rallye;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est une bonne façon de faire connaître le parc Ducharme et ses attraits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller, Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais autorise Mme Valérie Brunel, préposée à l'animation du Parc Ducharme de tenir la journée « Rallye Découverte Parc Ducharme » le 15 août 2015. En cas de forte pluie, la journée sera reportée au 16 août.

6.5 Tournoi de Pétanque

CONSIDÉRANT QUE le comité de Loisirs veut organiser un tournoi de pétanque au Parc Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi est une occasion pour les citoyens de se réunir et de faire connaître le parc Ducharme et ses attraits;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un repas organisé par le comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller, François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais autorise le comité de Loisirs de tenir un tournoi de pétanque pour les résidents de La Bostonnais le samedi 22 août 2015. Que le comité des loisirs soit autorisé à organiser le repas pour cette journée et que tous les

2015-08-09



2015-08-10
ou annotation

profits seront versés dans les revenus du parc Ducharme.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller, Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : La conseillère, Marie-Élizabeth Courtemanche

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juillet 2015 telles que soumises par le personnel.

2015-08-11

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller, François Baugée

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

CONTRE : La conseillère, Marie Élizabeth Courtemanche
Le conseiller, Pierre-David Tremblay



N° de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juillet 2015 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Au mois juin 2015		Au mois de juillet 2015	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	7 044.67 \$	2013	6 930.15 \$
2014	16 113.91 \$	2014	13 853.88 \$
2015	<u>49 747.82 \$</u>	2015	<u>34 326.12 \$</u>
Total	79 354.20 \$	Total	61 557.95 \$

Pour un écart de 17 796.25 \$

8. Permis de construction

Pour la période de juillet 2015, 17 permis ont été délivrés pour une valeur de 322 510.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 190.00 \$ à la même période en 2014, 32 permis avaient été délivrés.

9. Rapport des comités

La conseillère Mme Renée Ouellette informe les citoyens présent qu'elle a assisté à une conférence Sentinelles Mauricie elle a pour mission d'aider les aînés qui ont été victime d'abus. Pour les gens intéressés, la Coopérative ETC offre une formation gratuite pour prévenir ce genre d'harcèlement, pour s'inscrire il faut téléphoner au 819-676-3006 p : 6526

La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche informe les citoyens que lors de la publication du ptit Bosco, ils retrouveront à l'intérieur un petit guide intitulé Votre guide de préparation à une urgence.

Le conseiller Michel Sylvain annonce que le 12 août il y a aura une première rencontre avec la firme Pluritech pour établir les travaux à effectuer avec le programme des taxes d'accise. Au niveau des tests d'eau prélever sur les 2 associations, les résultats ont été envoyé aux personnes responsables des associations afin de les informer sur la qualité de l'eau.

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 51.

11. Tour de table des conseillers

12 Clôture de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

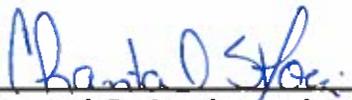
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore
l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller, François Baugée

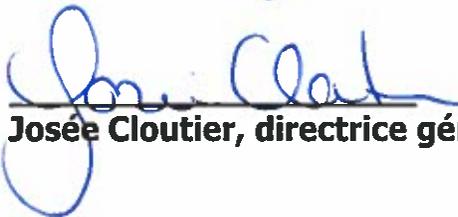
APPUYÉ PAR : Le conseiller, Michel Sylvain

11 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 H 53



Chantal St-Louis, mairesse



Josée Cloutier, directrice générale